



**RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION
29 JUIN 2004**

ANALYSE DU RAPPORT ANNUEL 2003

Le conseil de direction a analysé le rapport annuel du Directeur sur les activités de la Fondation en 2003 et procède à l'évaluation suivante :

Le conseil de direction

- constate que l'ETF a mis en œuvre les objectifs fixés dans le programme de travail pour 2003 et a exécuté le budget 2003 comme prévu ;
- se réjouit des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action adopté en réponse à la communication de la Commission ;
- se réjouit du rapport de l'ETF concernant le retour sur investissements de la Communauté européenne dans ses activités ;
- constate avec satisfaction une réduction de 50% dans les crédits reportés à 2004 par rapport à l'exercice financier 2002 ; encourage l'ETF à tirer profit des possibilités offertes par les crédits dissociés pour financer les opérations à moyen terme et réduire davantage les crédits reportés ;
- prend note du rapport du Directeur sur les contrôles internes et les résultats des vérifications ex post, et du fait que des mesures adéquates ont été prises pour combler les lacunes identifiées au cours de ces vérifications ;
- se réjouit des progrès réalisés dans la mise en œuvre du nouveau règlement financier et prie la Fondation de mener à terme la mise en œuvre des normes de contrôles internes adoptées par le conseil de direction, conformément à l'article 38 du règlement financier de l'ETF, avant le 31 décembre 2004 ;
- requiert d'insérer, dans les rapports annuels futurs, plus d'informations exhaustives sur les risques associés aux activités de la Fondation et sur la gestion de ceux-ci conformément à l'article 40 du règlement financier de l'ETF.

Le conseil de direction adopte le rapport annuel 2003 de l'ETF et demande qu'il soit transmis ainsi que la présente analyse et l'évaluation, au Parlement européen, au Conseil, à la Commission, au Comité économique et social et à la Cour des comptes.

Nikolaus G. van der Pas
Président